

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Avril 2026

34x26

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants est composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, par cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Tel que prévu à l'article R2162-24 du code de la commande publique, les membres élus de la commission permanente d'appel d'offres seront également compétents pour siéger au sein des jurys pour les concours organisés par la collectivité.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Le Maire rappelle que la CAO est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée au regard des seuils européens en vigueur (tels que fixés par les textes applicables et leurs annexes), ainsi que pour rendre un avis sur certains projets d'avenants, lorsqu'ils entraînent une augmentation supérieure à 5 % du montant global du marché.

Par ailleurs, les textes ne comportant pas de dispositions spécifiques sur le fonctionnement de la CAO, il appartient à chaque collectivité de déterminer les règles d'organisation et de fonctionnement qui la régissent. Il convient d'approuver le règlement intérieur ayant vocation à fixer les conditions de fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

Considérant les conditions de dépôt des listes approuvées par le conseil municipal,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé et pris connaissance du règlement intérieur de la CAO

- APPROUVE la constitution d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent, désignée pour la durée du mandat

- DÉCIDE de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Listes ayant fait acte de candidatures :

- Liste 1: Groupe « Ensemble pour les Pennes Mirabeau »

Candidats au poste de membres titulaires suppléants

- Jean-Charles LAMATHE
- Michaël AJUTO
- Eric LIGER
- Ysmail CHAHID
- Tom LEBOEUF
CARVALHO

Candidats au poste de membres

- Romain VESPERINI
- Brigitte VARON
- Eliane GARNIER
- Rose-Claire MARCHETTI
- Frédérico DOMINGUES DE

- Liste 2 : Groupe « Engagés pour vous et avec vous »

Candidats au poste de membres titulaires suppléants

- Claude KASBARIAN
- Martine NOZIERES-SAMPER

Candidats au poste de membres

- Jean-Yves PALETTI
- Ambre SCOGNAMIGLIO

Liste 3 : Groupe « Rassemblement Pennois »

Candidats au poste de membres titulaires suppléants

- Maximilien FUSONE
- Emeline COCH

Candidats au poste de membres

- Jean-Luc GIRAUD
- Magali KERBART

Liste 4 : Groupe « Les Pennes Mirabeau Demain »

Candidats au poste de membres titulaires suppléants

- Jean-Philippe MUSSO

Candidats au poste de membres

Sandrine GRAS-TRUBERT

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement, les résultats sont les suivants :

Membres titulaires :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne ou de votants :	35
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	35
- quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :	7

Liste	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1 : Groupe « Ensemble pour les Pennes Mirabeau »	24	3	0	3
Liste 2 : Groupe « Engagés pour vous et avec vous »	5	0	1	1
Liste 3 : Groupe « Rassemblement Pennois »	4	0	1	1
Liste 4 : Groupe « Les Pennes Mirabeau Demain »	2	0	0	0

--	--	--	--	--

Membres suppléants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne ou de votants : 35
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 35
- quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 7

Liste	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste 1 Groupe « Ensemble pour les Pennes Mirabeau »	24	3	0	3
Liste 2 : Groupe « Engagés pour vous et avec vous »	5	0	1	1
Liste 3 : Groupe « Rassemblement Pennois »	4	0	1	1
Liste 4 : Groupe « Les Pennes Mirabeau Demain »	2	0	0	0

- PROCLAME élus les membres de la commission d'appel d'offres suivants :

Membres titulaires

- Jean-Charles LAMATHE
- Michaël AJUTO
- Eric LIGER
- Claude KASBARIAN
- Maximilien FUSONE

Membres suppléants

- Romain VESPERINI
- Brigitte VARON
- Eliane GARNIER
- Jean-Yves PALETTI
- Jean-Luc GIRAUD

- APPROUVE le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres ci-annexé

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LA SECRÉTAIRE
AMBRE SCOGNAMIGLIO

LE MAIRE
ROMAIN AMARO